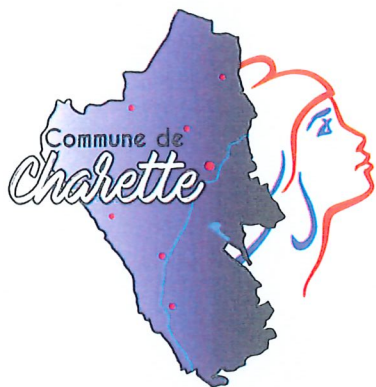




Liste des délibérations de l'organe délibérant

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGTCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Séance du 26/08/2025 à 19 h 00

- Délibération n° 22/2025: **CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT OUVERT AUX FONCTIONNAIRES ET, LE CAS ECHEANT, AUX AGENTS CONTRACTUELS SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE** : pour à l'unanimité
- Délibération n° 23/2025 : **Convention : Commune/ACCA/Amicale des boules : participation frais extension local Thiome et création jeux de boules** : pour à l'unanimité
- Délibération n° 24/2025 : **Site ENS Mares de Craquenot et convention labellisation** : pour à l'unanimité
- Délibération n° 25/2025 : **Désignation d'un membre du Conseil Municipal appelé à signer les autorisations d'urbanisme en cas d'intéressement du Maire** : pour avec 10 voix le maire s'étant retiré.
- Délibération n° 26/2025 : **SUBVENTION AS BOULES - Challenge de la Municipalité** : pour avec 10 voix pour et une abstention